

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-042

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.5.3

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME NEGRE A MME LARONDE
MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS
MME GAUCHET A MME MAZILLE
M. BAÏADA A M. BERTHAUX
M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADO, MME BOURCIER

Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC L'ASSOCIATION PLACE AUX NOUVELLES**

Monsieur le Maire signale au Conseil que dans le cadre de l'organisation de la manifestation « **Place aux Nouvelles** », l'association « **PLACE AUX NOUVELLES** », souhaite utiliser :

- La salle du 2^{ème} étage de la MSAP, pour la période **du 9 au 10 septembre 2023** afin de servir de lieu de stockage des livres et de lieu de rencontre avec les auteurs.
- La salle des fêtes pour la période **du 9 au 10 septembre 2023** afin de pouvoir y organiser la manifestation en cas de pluie.
- La salle de l'Eveillé pour la période **du 9 au 10 septembre 2023** afin de pouvoir y organiser les rencontres avec les auteurs.

Il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation de ces salles avec cette nouvelle association.

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action en mettant gratuitement à sa disposition **les salles, du 2^{ème} étage de la MSAP, des fêtes et de l'Eveillé**. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par le modèle de convention d'utilisation annuelle mise à jour en août 2022 et qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des locaux pour cet organisme.

Après lecture du modèle type de la convention pour l'utilisation des salles communales mise à jour en août 2022, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'utilisateur suivant :

➤ **L'ASSOCIATION PLACE AUX NOUVELLES**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE :** la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil, avec l'association « **PLACE AUX NOUVELLES** » afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **AUTORISE :** M. Le maire à signer la convention avec l'association « **PLACE AUX NOUVELLES** » ainsi que les éventuelles nouvelles demandes
- **CHARGE :** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,

François LE MOING